Informations de base

2001/2006(COS) COS - Procédure sur un document stratégique (historique) Lutte contre les maladies transmissibles: accélération des actions afin de réduire la pauvreté **Subject** 4.20.01 Médecine, maladies 6.30 Coopération au développement	Procédure terminée

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
DEVE Développement et coopération	KHANBHAI Bashir (PPE-DE)	05/02/2001

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
AFET Affaires étrangères, droits de l'homme, sécurité commune, défense	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
BUDG Budgets	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
ITRE Industrie, commerce extérieur, recherche, énergie	CORBEY Dorette (PSE)	13/02/2001
ENVI Environnement, santé publique, politique des consommateurs	SCHEELE Karin (PSE)	12/03/2001
FEMM Droits de la femme et égalité des chances	EVANS Jill (V/ALE)	23/01/2001

Conseil de l'Union européenne

Formation du Conseil	Réunions	Date
Affaires générales	2346	2001-05-14

Commission européenne

DG de la Commission	Commissaire
Développement	

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
20/09/2000	Publication du document de base non-législatif	COM(2000)0585	Résumé
18/01/2001	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
14/05/2001	Adoption de résolution/conclusions par le Conseil		
10/07/2001	Vote en commission		Résumé
10/07/2001	Dépôt du rapport de la commission	A5-0263/2001	
04/10/2001	Décision du Parlement	T5-0513/2001	Résumé
04/10/2001	Débat en plénière		
04/10/2001	Fin de la procédure au Parlement		
11/04/2002	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	2001/2006(COS)
Type de procédure	COS - Procédure sur un document stratégique (historique)
Sous-type de procédure	Document stratégique de la Commission
Base juridique	Règlement du Parlement EP 148
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	DEVE/5/13700

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A5-0263/2001	10/07/2001	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T5-0513/2001 JO C 087 11.04.2002, p. 0159-0244 E	04/10/2001	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif	COM(2000)0585	20/09/2000	Résumé
Document de base non législatif complémentaire	COM(2001)0096	21/02/2001	Résumé
Document de base non législatif	COM(2003)0093	26/02/2003	Résumé

Lutte contre les maladies transmissibles: accélération des actions afin de réduire la pauvreté

2001/2006(COS) - 26/02/2003

OBJECTIF : présentation d'un rapport sur les progrès accomplis ces deux dernières années dans la mise en oeuvre du programme d'action adopté en février 2001 sur le VIH/sida, le paludisme et la tuberculose. CONTENU : Ce rapport, intitulé "Actualisation du programme d'action communautaire - accélération de la lutte contre le VIH/sida, le paludisme et la tuberculose dans le cadre de la réduction de la pauvreté" montre qu'en dépit des progrès réalisés pour améliorer l'efficacité des initiatives existantes, pour faciliter l'accès aux médicaments dans les pays pauvres et pour renforcer l'investissement dans les activités de recherche et de développement, les défis restent importants et la mobilisation reste essentielle. Depuis son adoption, la Commission n'a cessé d'attirer l'attention sur la menace constituée par ces maladies, plus particulièrement en associant les pays en développement tant au débat qu'aux négociations multilatérales. En 2001, la Commission a consacré 450 mios EUR au domaine de la politique sanitaire et démographique. Le rapport expose aussi les défis futurs et cerne les problèmes de politique qui restent à appréhender. 1) Incidence des actions existantes : en ce qui concerne l'impact renforcé, les progrès ont été limités. Le nombre de personnes touchées ou infectées par ces maladies, ne cesse de croître. Peu de personnes bénéficient d'interventions efficaces ou ont accès aux médicaments antirétroviraux. En dépit de l'unanimité des pays sur le besoin urgent d'appréhender ces maladies, une action collective de grande envergure continue de faire défaut tant au niveau national que mondial. Grâce à son programme d'action, la Commission, aidée de ses différents partenaires, a toutefois engagé ce combat et attiré davantage l'attention sur ces maladies et sur la nécessité d'oeuvrer de façon coordonnée à la réalisation des mêmes objectifs. La démarche de l'UE est guidée par la nécessité d'assurer une cohérence de l'effort international consacré à la santé, à l'éducation, au commerce et à la recherche. L'accent reste mis sur une augmentation des dépenses affectées aux structures sociales, élément fondamental pour garantir l'efficacité de l'effort déployé. 2) Disponibilité et commerce : le rapport montre que la stratégie de fixation de prix différenciés (c'est-à-dire, réduits) définie par la Commission comme norme pour les pays pauvres a suscité un large soutien et est appliquée par certains fabricants dans leurs ventes aux pays en développement. La Commission a eu aussi une action visant à accroître la protection vis-à-vis des importations de médicaments à prix différenciés dans l'UE, en proposant un règlement à cet effet. Les droits de douane et autres impositions appliqués dans les pays d'importation ont été identifiés comme constituant un obstacle sérieux à l'accès à des médicaments vendus à prix abordable et devraient être éliminés. L'UE s'efforcera d'obtenir cette élimination. Dans le cadre de l'OMC, au cours des longues négociations qui ont donné lieu à la déclaration de Doha sur les droits de propriété intellectuelle liés au commerce, l'UE s'est battue pour garantir que la protection de la propriété intellectuelle soit mise au service de la santé publique. L'UE demeure soucieuse de trouver le plus rapidement possible une solution multilatérale durable à ce problème. 3) Recherche et développement : dans le domaine de la recherche, la Commission a été en mesure d'imprimer une évolution profonde dans le montant des crédits alloués par l'UE et les modalités d'affectation de ces ressources. Pour la première fois, l'Europe sera en mesure de parler d'une seule voix et d'agir en commun, à l'échelle du monde, dans le domaine de la recherche. Des ressources sensiblement accrues ont été allouées à la recherche pré-clinique et clinique fondamentale consacrée au VIH/sida, au paludisme et à la tuberculose dans le sixième programme-cadre. Les États membres de l'UE, les pays en développement et d'autres donateurs, unissant leurs efforts sur le terrain, s'associent dans un programme européen intégré de recherche dans la lutte contre les trois maladies de la pauvreté. La Commission compte investir 200 mios EUR dans cette initiative, intitulée "Programme des pays européens et des pays en développement pour les essais cliniques (EDCTP)". La Commission investira en outre un montant supplémentaire de 200 mios EUR dans la recherche plus fondamentale. Le programme EDCTP associe pleinement les scientifiques et les collectivités publiques des pays en développement et crée une occasion unique d'instituer, entre l'EU et les pays en développement, un partenariat durable, viable et effectif, indispensable pour accélérer le développement de nouveaux produits capables de contrer les trois principales maladies transmissibles. Globalement, l'UE a eu, dans son appréhension des problèmes soulevés par le programme d'action, une attitude volontariste qui s'est manifestée dans le cadre, par exemple, du G8 et, plus particulièrement, à Okinawa, lors des sommets UE-Etats-Unis ou dans le forum UE-UA. La Commission participe activement au Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme (GFATM) et sa contribution, en 2002, s'élèvera à 120 mios EUR. Le rapport actualisé conclut que le programme d'action a montré qu'une intervention forte de l'UE est essentielle et, dans le prolongement de ce programme, les positions définies par l'UE sur les actions ciblées de lutte contre le VIH/sida, le paludisme et la tuberculose ont été renforcées sensiblement au niveau mondial, en collaboration avec d'autres partenaires. Néanmoins, de nouveaux efforts sont nécessaires pour assurer un dialogue périodique et structuré avec les pays en développement. Un effort supplémentaire s'impose aussi pour garantir qu'une action commune soit menée à l'échelle européenne et avec des partenaires spécifiques, sur tous les problèmes évoqués dans le programme.

Lutte contre les maladies transmissibles: accélération des actions afin de réduire la pauvreté

2001/2006(COS) - 20/09/2000 - Document de base non législatif

OBJECTIF : accélérer les actions de lutte contre les principales maladies transmissibles dans le cadre de la réduction de la pauvreté dans le monde. CONTENU : la présente communication analyse les questions politiques fondamentales qui découlent de l'impact des maladies transmissibles sur les personnes les plus pauvres du monde et expose les raisons pour lesquelles la Communauté doit poursuivre son engagement dans ce sens. Elle fixe en particulier un cadre d'intervention comportant trois grands axes d'activités ciblées. La communication part en effet du constat que les maladies transmissibles pèsent plus durement sur les plus pauvres et font obstacle à leur développement en particulier le VIH/sida, le paludisme et la tuberculose). À l'échelle mondiale, ces trois maladies font plus de 5 millions de morts par an et pèsent lourdement sur le niveau de morbidité et l'espérance de vie des pays en développement. Face à ce constat, de nombreuses actions ont été initiées que la Commission propose maintenant d'accélérer via trois axes stratégiques : 1) parvenir à un impact optimal des interventions, des services et des produits de base : en principe, les maladies concernées peuvent être prévenues et/ou traitées par le recours aux interventions peu onéreuses et efficaces qui existent déjà. Il est toutefois fréquent que ces aides ne parviennent pas aux populations les plus vulnérables, alors que les pays en développement s'évertuent à fournir les soins de santé élémentaires avec moins de 5 USD par habitant et par an. Pour optimiser l'impact des interventions, services et produits de base

disponibles, il faut à la fois apporter un soutien accru à la prévention et aux soins de base et intensifier l'aide ciblée par le biais de partenariats novateurs qui ne se limitent pas au secteur traditionnel de la santé ; 2) rendre le prix des médicaments essentiels plus abordable par une approche globale et synergique à l'échelle mondiale : seule une approche globale permettra de faciliter l'accès aux médicaments essentiels. Les pays en développement, et les populations pauvres n'ont pas suffisamment accès aux services et aux médicaments essentiels à un coût abordable. Il faut dès lors proposer une tarification échelonnée des médicaments via la conclusion d'accords d'octroi volontaire de licences, un système commercial parallèle, des transferts de technologie associés au développement des capacités locales de production, l'utilisation combinée de produits génériques et de produits protégés par des brevets et l'étude des possibilités tarifaires et fiscales pour améliorer l'accès des personnes les plus pauvres aux médicaments essentiels ; 3) investir davantage dans la recherche vers la lutte contre les trois principales maladies transmissibles : l'industrie pharmaceutique oriente généralement ses activités de recherche en fonction de la demande des pays industrialisés et néglige les pays en développement. Seuls 10% de la recherche médicale mondiale sont consacrés à ces affections qui représentent 90% dela charge de la morbidité au niveau du globe. Il est nécessaire de mettre en place des mécanismes et des systèmes d'incitation mondiaux visant à orienter la recherche et développement vers les maladies qui touchent de façon disproportionnée les pays en développement. Pour y parvenir, il faut élargir l'éventail des domaines de recherche, stimuler la volonté d'engager des investissements à risque et passer d'un système d'essais par séries à un système d'essais parallèles des vaccins dont l'autorisation est demandée. Une coopération plus étroite entre la solide tradition de la recherche publique et le savoir-faire étendu de l'industrie pharmaceutique européenne pourrait permettre d'enregistrer des progrès importants. Il conviendrait en priorité d'intensifier l'investissement dans les moyens des instituts scientifiques et technologiques des pays en développement et de leur personnel. Sur le plan de la mise en oeuvre, la mise en place du dispositif proposé dans la communication nécessite non seulement des efforts coordonnés de la part de la Commission, en liaison avec les États membres de la Communauté, les pays partenaires, les partenaires internationaux, la société civile et d'autres acteurs mais aussi davantage d'innovation et une plus grande rapidité d'intervention. Ce dispositif constitue la première réponse de la Communauté aux recommandations formulées au sommet du G8 à Okinawa en juillet 2000 et devrait faire l'objet d'un large débat au cours d'une table ronde de haut niveau réunissant l'ensemble des parties intéressées (en ce compris le Parlement européen).

Lutte contre les maladies transmissibles: accélération des actions afin de réduire la pauvreté

2001/2006(COS) - 21/02/2001 - Document de base non législatif complémentaire

Le présent programme d'action de la Commission établit le cadre politique présenté dans la communication de septembre 2000 relative à l'"Accélération de la lutte contre les principales maladies transmissibles dans le cadre de la réduction de la pauvreté". Il constitue une réponse étendue et cohérente de la Communauté pour la période 2001-2006, à l'urgence de la lutte - à l'échelle mondiale - contre les trois principales maladies transmissibles (le VIH/SIDA, le paludisme et la tuberculose) qui touchent les populations les plus pauvres et qui affectent la santé dans le monde entier. Dans le cadre d'un effort mondial accru, le programme élaborera des actions visant à améliorer l'efficacité des initiatives existantes, à rendre les médicaments essentiels plus abordables et à intensifier la recherche et le développement de biens publics mondiaux spécifiques pour lutter contre ces maladies dans les pays en développement. Concrètement, la Commission accordera la priorité aux investissements dans le domaine de la santé, du sida et de la démographie dans le cadre de la réduction de la pauvreté. La mise à disposition des fonds destinés à améliorer la santé sera accélérée grâce à une gestion plus efficace de l'aide. L'accent sera mis sur la prévention. La consolidation des politiques pharmaceutiques comprendra l'évaluation des possibilités de développer les capacités de production locales. La Commission s'efforcera de coopérerétroitement avec les Nations unies, les partenaires du G8, la Banque mondiale, la société civile et les États membres de l'UE de façon à accroître la coordination, la complémentarité et l'efficacité de l'allocation des ressources. La Communauté européenne s'efforcera de rendre les médicaments essentiels plus abordables en examinant les questions relatives aux taxes et aux droits de douane dans les pays en développement. Elle essaiera d'instaurer une tarification échelonnée comme norme pour les pays en développement les plus pauvres tout en veillant à éviter leur réimportation dans l'UE. Les investissements permettront de renforcer les capacités des pays en développement dans les domaines liés au commerce à et à la santé, notamment la mise en oeuvre de l'accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC). Une priorité sera accordée au renforcement des capacités de recherche dans les pays en développement. Le cadre exposé précise les principales actions à engager, les partenaires potentiels à utiliser et les instruments à mettre en oeuvre. Les plans de travail spécifiques, élaborés après l'adoption du présent programme d'action, fourniront des détails supplémentaires. Des mécanismes, ressources et partenariats adaptés seront mis en place pour contrôler la mise en oeuvre du présent programme d'action et contribuer à un système de suivi général portant sur les activités de tous les partenaires internationaux.

Lutte contre les maladies transmissibles: accélération des actions afin de réduire la pauvreté

2001/2006(COS) - 04/10/2001 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant le rapport de M. Bashir KHANBHAI (PPE-DE, UK) sur la lutte contre les maladies transmissibles dans les PVD, le Parlement européen se rallie, dans les grandes lignes, à la position exprimée par sa commission au fond (se reporter au résumé précédent). Le Parlement demande, en substance, qu'un Fonds mondial des maladies infectieuses soit institué, financé par l'Union, les gouvernements des pays industrialisés, les gouvernements des États producteurs de pétrole, les banques, les agences internationales, les sociétés prospères et des millions de citoyens du monde entier. Le Parlement demande que le budget santé de l'Union dans le cadre du développement soit augmenté pour refléter les besoins réels et honorer l'engagement du Sommet social de Copenhague. En outre, la plénière demande aux PVD et aux pays donateurs de veiller à ce que la priorité soit donnée au budget de la santé et de l'éducation. D'autres mesures sont exigées par le Parlement, en particulier la mise en oeuvre de mesures visant à assurer une diffusion des médicaments à prix raisonnable dans les PVD, posant ainsi le problème des brevets des produits pharmaceutiques et des difficultés connexes. La plénière reprend à son compte la proposition de la commission au fond de créer une agence de recherche pour travailler, en collaboration avec les PVD, à une distribution rapide de nouveaux vaccins et traitements. Elle met aussi l'accent sur le partenariat avec la société civile, ainsi que sur l'importance de la prévention.